

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-76

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. TOLLET

OBJET  
  
CONTRAT PLURIANNUEL  
D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS AVEC LA  
MISSION LOCALE  
PLATEAU NORD VAL DE  
SAONE -  
RENOUVELLEMENT

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de : M. LE MAIRE**

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône a pour but d'aider les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et résidant sur son territoire d'intervention, à résoudre l'ensemble des difficultés que pose leur insertion professionnelle et sociale par une intervention globale.



Ses missions, qui s'inscrivent dans le cadre de la Charte Nationale des Missions Locales du 12 décembre 1990, sont les suivantes :

- Accueillir, informer, orienter, accompagner les jeunes pour les aider à construire un parcours ;
- Prendre en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et institutionnelle de la situation des jeunes et, en priorité, les plus en difficulté ;
- Élaborer des réponses partenariales adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au sport, à la culture, aux loisirs ;
- Susciter et soutenir des initiatives individuelles et collectives des jeunes tant sociales que professionnelles ;
- Repérer, analyser et faire connaître les besoins des jeunes afin de favoriser l'élaboration de politiques locales d'insertion sociale et professionnelle ;
- À partir des potentialités locales, mettre en œuvre des réponses innovantes tant économiques que sociales, les diffuser afin d'enrichir les politiques d'insertion.

Pour réaliser ses missions, la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône dispose d'une antenne locale sur le territoire de Caluire et Cuire, implantée dans des locaux municipaux situés 37 avenue Général de Gaulle. Cette mise à disposition de locaux fait l'objet d'une convention spécifique dont le renouvellement sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal par rapport séparé.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 24 septembre 2015 avec la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône arrivant à échéance, il convient de le renouveler pour une durée de 4 ans.

Le contrat a pour objet, sur la période fixée :

- de définir les objectifs partagés et les obligations respectives de chacun,
- de programmer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs,
- de définir les modalités de la coopération partenariale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

(un conseiller municipal ne prend pas part au vote)

**- APPROUVE**

les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ci-joint,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 OCT. 2019  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

